

COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

Les travailleurs et travailleuses des postes n'attendront pas Trudeau; ils agissent dès maintenant pour l'équité salariale

Pour diffusion immédiate

Le 10 juin 2016

Les travailleuses et travailleurs des postes sont ravis que le Comité spécial sur l'équité salariale recommande, dans son rapport intitulé *Il est temps d'agir*, le rétablissement d'une loi proactive sur l'équité salariale. Ils estiment toutefois que Postes Canada devrait agir dès maintenant, à la table de négociation, pour mettre fin à l'iniquité flagrante qui existe entre le groupe de factrices et facteurs urbains, composé d'hommes en majorité, et le groupe des factrices et facteurs ruraux et suburbains, composé en majorité de femmes.

« Nous cherchons actuellement à négocier l'équité salariale, soit un salaire égal pour un travail de valeur égale, au nom des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS). Ce groupe, composé de femmes dans une proportion de 70 %, correspond à la définition de “groupe d'emplois à prédominance féminine”, telle qu'établie par le Comité. Même si leurs compétences, leurs efforts, leurs responsabilités et leurs conditions de travail sont similaires à ce qui est exigé des factrices et facteurs urbains, les FFRS ne bénéficient pas du même traitement que ces derniers », explique Mike Palecek, président national du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP).

Dans son rapport, le Comité cite Postes Canada à titre d'exemple d'employeurs qui ont utilisé le mécanisme actuel d'équité salariale fondé sur les plaintes pour s'opposer à l'équité salariale jusqu'à la Cour suprême. Même si au bout du compte Postes Canada n'a pas eu gain de cause, les travailleuses touchées par cette discrimination salariale ont dû attendre 30 ans avant que justice ne soit rendue.

« Lorsqu'une loi proactive sur l'équité salariale aura été adoptée, il sera beaucoup moins difficile, moins coûteux et moins pénible pour toutes les parties concernées de faire respecter ce droit fondamental », remarque Mike Palecek.

Toutefois, pendant que le gouvernement étudie les recommandations du Comité, le Syndicat est déterminé à maintenir à la table de négociation la question de l'équité salariale pour ses membres FFRS. Le rapport du Comité recommande l'adoption d'une loi proactive d'ici 18 mois, un délai beaucoup trop long selon le Syndicat. Il croit que le gouvernement devrait agir immédiatement pour remédier à cette situation de discrimination salariale. Le Syndicat a déjà écrit deux fois à Justin Trudeau à ce sujet, mais il n'a toujours pas reçu de réponse.

.../2

« Plusieurs témoins cités dans ce rapport ont déclaré que “justice différée est justice refusée”. C'est pourquoi nous devons nous battre et obtenir justice pour ces travailleuses dès maintenant », affirme Mike Palecek.

Dans le passé, le STTP a innové en matière de politiques progressistes relatives aux questions touchant les femmes, y compris en ce qui concerne le droit des employées du gouvernement fédéral de prendre un congé de maternité, droit pour lequel les travailleurs et travailleuses des postes ont débrayé en 1981. Le STTP a aussi négocié pour ses membres des programmes de garde d'enfants financés par l'employeur, y compris des programmes pour ses membres qui ont un enfant ayant des besoins spéciaux.

Pour consulter le rapport du Comité spécial sur l'équité salariale, suivez le lien suivant :
[www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/421/ESPE/Reports/RP8320461/421_ESPE_Rpt01_PDF
F/421_ESPE_Rpt01-f.pdf](http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/421/ESPE/Reports/RP8320461/421_ESPE_Rpt01_PDF/421_ESPE_Rpt01-f.pdf)

Renseignements : Aalya Ahmad, service des communications du STTP, au 613-327-1177 ou à aahmad@cupw-sttp.org.